

viennent d'être signalés ne saurait empêcher la perturbation que cause trop souvent, dans le sort des ouvriers, la substitution des procédés mécaniques aux procédés manuels.

On pourrait soutenir, en effet, que l'introduction des machines produit quelquefois des changements capables de troubler certaines existences en leur enlevant brusquement tout ou partie de leur industrie ; mais cet inconvénient, fort restreint du reste, est essentiellement temporaire, et son influence peut être heureusement combattue et annulée par des mesures sages et prévoyantes, capables d'aider l'ouvrier privé de son industrie à supporter, sans dommages, ces révolutions utiles (1).

(6) L'étude et l'organisation de ces mesures, si toutefois le besoin en était démontré, est du ressort spécial de l'économie politique ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette digression. Je me bornerai donc à mentionner seulement quelques moyens dont l'efficacité me semble puissante et qui déjà commencent à s'introduire dans nos institutions.

Si, par exemple, une éducation professionnelle habilement organisée inculquait, dès l'enfance, à l'ouvrier des connaissances générales sur l'industrie, de telle sorte que, les théories principales étant connues, il eut seulement à étudier plus tard la pratique manuelle de la profession qu'il aurait choisie ; si des caisses prévisionnelles de secours, alimentées concurremment par les subventions de l'état, par les contributions des chefs d'industrie et par des retenues minimales sur les salaires, fournissaient au coût d'un apprentissage que les études de l'enfance auraient désormais rendu prompt et facile, ne semble-t-il pas certain que le sort de l'ouvrier serait assuré, et que le progrès pourrait dès ce moment s'accomplir, non plus au détriment de qui que ce fût, mais à l'avantage de tous ?

Cette organisation nouvelle est facile, et, pour y parvenir, il s'agirait seulement de perfectionner ce qui déjà existe dans beaucoup de localités.

Il ne faut pas s'effrayer de la création proposée d'une caisse générale de secours. L'emploi de cette caisse serait multiple et viendrait en aide à tous les besoins extraordinaires des ouvriers. La charge nouvelle qu'il s'agirait ici de lui imposer serait, d'ailleurs, bien minime, si même elle devait exister.

Il serait, enfin, fort utile que le gouvernement publiât périodiquement